

« OPINION(S) », « OPINION PUBLIQUE »
ET QUELQUES EQUIVALENTS APPROXIMATIFS
XVII^E-XVIII^E SIECLES
(DE PASCAL A CHAMFORT)

Jean EHRARD

Les éléments de bibliographie donnés ci-après indiquent clairement que dans l'historiographie des Lumières la question de l'*opinion publique* est aussi actuelle que récente. Lancé en Allemagne, et en allemand, par J. Habermas en 1962, le thème n'a vraiment rebondi en France qu'après la traduction française de son ouvrage pionnier en 1978 et il ne s'y est développé que dans les vingt dernières années.

C'est dans la rédaction de mon livre *Lumières et esclavage...* (Bruxelles, André Versaille, 2008) que j'ai ressenti à ce propos le besoin d'une clarification. J'avais d'abord retenu ce sous-titre : « L'esclavage colonial devant l'opinion publique en France au XVIII^e siècle ». Comme je l'explique aux pages 18-19, cette formulation qui préjugait de l'existence dans la France d'Ancien Régime d'une réalité susceptible d'être nommée *opinion publique* m'a semblé à la réflexion quelque peu hasardeuse. J'ai donc choisi de remplacer *devant* par *dans la formation de*, persuadé que la multiplicité des débats qui avait animé le siècle, et parmi eux le débat sur les colonies, la traite et l'esclavage, n'avait pu que préparer l'éclosion du phénomène culturel et social qui se manifeste massivement à la veille des États généraux. À la réception du volume j'ai eu cependant la surprise de découvrir qu'à mon insu, peut-être dans le souci de faire plus court, *dans la formation de* s'était réduit à un simple *et*.

Ce mécompte a eu néanmoins un effet heureux, en suscitant une réaction de Philippe Bourdin dont l'amitié n'a pas été le seul mobile quand il a, semble-t-il, jugé mes scrupules excessifs. Nos échanges à ce sujet ont conduit au projet de présenter en parallèle au groupe interdisciplinaire des dix-huitiémistes clermontois les réflexions du spécialiste de l'histoire sociale qu'est Philippe B. et celles de l'historien des idées que je suis moi-même. Je me réjouis beaucoup de ce que cette double démarche, en soi prometteuse, se soit encore enrichie d'une part de ce que Gilles Bertrand a bien voulu m'apprendre des recherches menées à Grenoble, d'autre part du savoir et des analyses de Jacques Carré pour le domaine anglais.

Décidé à ne pas sortir, pour mon domaine propre, la France des Lumières, de mon registre habituel, j'ai naturellement résolu pour ma part de m'attacher à l'histoire du concept d'*opinion*

publique. Je ne sous-estime certes pas l'importance des tâtonnements de la pensée, objet privilégié de l'histoire des idées, mais je tiens que dans ce mouvement de l'histoire aucun phénomène nouveau n'existe pleinement avant d'avoir trouvé le concept et le mot qui lui correspondent. D'où l'importance du choix des textes à analyser. Recourir à une banque de données aurait évité l'arbitraire de tout choix, mais présenté le risque d'une surabondance de références impossible à maîtriser, surtout dans le temps d'une brève communication. J'ai préféré me fier à une intuition formée par une fréquentation ancienne et assidue de la littérature française du XVIII^e siècle : sans me dissimuler ni les doutes ni les critiques que peut susciter la liste ainsi constituée, je la crois suffisamment parlante.

Liste des références

Pascal (*Pensées*, édit. Lafuma)

- 1) « *Raison des effets* », n° 90 à 95 : « opinions du peuple saines » (renversement du pour au contre).
- 2) « La force est la reine du monde et non pas l'opinion, mais l'opinion est celle qui use de la force » (n° 554).
- 3) « L'empire fondé sur l'opinion et l'imagination règne quelque temps et cet empire est doux et volontaire. Celui de la force règne toujours. Ainsi l'opinion est comme la reine du monde mais la force en est le tyran. » (n° 665).

La Fontaine (*Fables*, V, 15, *Les devineresses*)

- 4) « C'est souvent d'un hasard que naît l'opinion,
Et c'est l'opinion qui fait toujours la vogue.
Je pourrais fonder ce prologue
Sur gens de tous états ; tout est prévention,
Cabale, entêtement ; point ou peu de justice.
C'est un torrent : qu'y faire ? Il faut qu'il ait son cours.
Cela fut et sera toujours ».

Furetière (1690, art. « Opinion »)

- 5) « La Géométrie est la seule science où il n'y a point de diversité d'*opinions* parce qu'elle est fondée sur la démonstration [...] L'*opinion* de la pesanteur de l'air, de la circulation du sang sont maintenant suivies généralement. »

Montesquieu

De la considération et de la réputation, 1725 (OC, 8, 2003, p. 453-454) :

6) « Il est difficile d'acquérir de grandes richesses sans perdre l'estime publique [...] Il y a dans chaque siècle de certains préjugés dominants dans lesquels la vanité se trouve meslée avec la politique ou la superstition et ces préjugés sont toujours embrassés par les gens qui veulent avoir de la réputation, par des voyes plus faciles que celle de la vertu » (voir compte rendu de cet ouvrage dans la *Bibliothèque française*, 1726, qui résume la différence existant, selon Montesquieu, entre *considération* et *réputation* : « La principale, selon l'Auteur, est que la considération est le résultat de toute une vie, au lieu qu'il ne faut souvent qu'une sottise pour nous donner de la réputation »).

Mes Pensées :

7) « Je n'épouse pas les opinions, excepté celles des livres d'Euclide » (n° 475).

8) « Je disais : « Il faut avoir des opinions, des passions : on est pour lors à l'unisson de tout le monde. Tout homme qui a des sentiments modérés n'est [ordinairement] à l'unisson de personne » (n° 1360).

De l'Esprit des lois (édition Derathé, Classiques Garnier) :

9) IV, 8 (p. 45) [à propos de la place faite par les Anciens à la musique dans l'éducation du futur citoyen] : « Ce n'est point une opinion jetée sans réflexion ; c'est un des principes de leur politique ».

10) XI, 6 (p. 169) : « La liberté politique dans un citoyen est cette tranquillité d'esprit qui provient de l'opinion que chacun a de sa sûreté ».

11) *Ibid.* (p. 171) : les jugements doivent être « un texte précis de loi », et non « une opinion particulière du juge ».

12) *Ibid.* (p.174) : « Lorsque divers corps législatifs se succèdent les uns aux autres, le peuple, qui a mauvaise opinion du corps législatif actuel, porte, avec raison, ses espérances sur celui qui viendra après ».

13) XII, 1 « Elle [la liberté] consiste dans la sûreté, ou dans l'opinion que l'on a de sa sûreté ».

14) *Ibid.*, 2 : « La liberté philosophique consiste dans l'exercice de sa volonté, ou du moins (s'il faut parler dans tous les systèmes) dans l'opinion où l'on est que l'on exerce sa volonté. La liberté politique consiste dans la sûreté, ou du moins dans l'opinion que l'on a de sa sûreté ».

15) XII, 25 : « Dans nos monarchies toute la félicité consiste dans l'opinion que le peuple a de la douceur du gouvernement ».

16) XII, 29 : « Quoique le gouvernement despotique, dans sa nature, soit partout le même, cependant des circonstances, une opinion de religion, un préjugé, des exemples reçus, un tour d'esprit, des manières, des mœurs, peuvent y mettre des différences considérables ».

17) XIV, 2 (p. 246) : « On a donc plus de vigueur dans les climats froids [...] Cette force plus grande doit produire bien des effets [...] ; plus d'opinion de sa sûreté, c'est-à-dire plus de franchise, moins de soupçons, de politique et de ruses. »

18) XVI, 6 [polygamie peu favorable à l'amour paternel] : « C'est bien pis quand une femme a plusieurs maris ; car pour lors, l'amour paternel ne tient plus qu'à cette opinion, qu'un père

peut croire, s'il veut, ou que les autres peuvent croire, que de certains enfants lui appartiennent. »

19) XIX, 14 : Pierre le Grand « avait trop mauvaise opinion » des Moscovites.

20) XXIV, 19 (t. II, p. 146) : « Presque par tout le monde et par tous les temps, l'opinion de l'immortalité de l'âme, mal prise, a engagé les femmes, les esclaves, les sujets, les amis, à se tuer, pour aller servir dans l'autre monde l'objet de leur respect ou de leur amour. »

21) *Ibid.*, 24 (p. 149) : « L'opinion de la métempsychose est faite pour le climat des Indes. »

22) XXVIII, 22 [superstition des Lombards dans les combats de chevalerie : obligation du serment préalable de ne pas recourir à des enchantements] : « Cette loi ne pouvait être fondée que sur l'opinion commune [...] l'opinion des armes enchantées de quelques combattants dut tourner la tête à bien des gens. »

23) XXIX, 2, note : « L'opinion de quelques jurisconsultes [...] est très vraisemblable. »

24) XXX, 12 (p. 313) [erreur de Dubos pour qui les fiefs viendraient des bénéfices militaires romains] : « Mais l'opinion que nos fiefs tirent leur origine de cet établissement des Romains, est aujourd'hui proscrite. »

25) XXX, 25 (p. 346) : « M. l'abbé Dubos fonde son opinion sur la loi salique. »

26) XXXI, 10 (p.370) [donations au clergé sous les Mérovingiens] : « les opinions répandues et crues dans ces temps-là auraient privé les laïques de tous leurs biens s'ils avaient été assez honnêtes gens. »

27) XIX, 27 : « Dans une nation libre, il est très souvent indifférent que les particuliers raisonnent bien ou mal ; il suffit qu'ils raisonnent : de là sort la liberté qui garantit des effets de ces mêmes raisonnements. »

D'Alembert

28) *Discours préliminaire de l'Encyclopédie*, 1751, Deuxième partie (édit. Gonthier, 1965, p. 95-96) : « Descartes a osé du moins montrer aux bons esprits à secouer le joug de la scolastique, de l'opinion, de l'autorité... » [Habermas indique, p. 102, l'erreur du traducteur allemand qui remplace *opinion* par *opinion publique*].

Rousseau

29) *Discours sur les sciences et les arts* (Seconde partie, GF, 1971, p. 49) : [sur la « fureur » qu'ont les gens de lettres de se distinguer] « Ils sourient dédaigneusement à ces vieux mots de patrie et de religion, et consacrent leurs talents et leur philosophie à détruire et avilir tout ce qu'il y a de sacré parmi les hommes. Non qu'au fond ils haïssent ni la vertu ni nos dogmes ; c'est de l'**opinion publique** qu'ils sont ennemis ».

30) *Fragments pour l'article « Economie politique »*, OC, édition Launay, Seuil, t. 2, 1971, n° 19, p. 296 : « Ce grand ressort de l'**opinion publique** si habilement mis en œuvre par les anciens législateurs est absolument ignoré des gouvernements modernes, car comme ils la bravent eux-mêmes, comment apprendraient-ils aux citoyens à la respecter ? »

31) *Lettre à D'Alembert sur les spectacles*, 1758 (OC, Pléiade, V, p. 85) : [Comment conduire les hommes sans recourir à la force ?] « Je réponds que c'est par l'**opinion publique**. Si nos habitudes naissent de nos propres sentiments dans la retraite, elles naissent de l'opinion d'autrui dans la société. Quand on ne vit pas en soi, mais dans les autres, ce sont leurs jugements qui règlent tout ».

32) *Du Contrat social*, 1762, II, 12 : « À ces trois sortes de lois [politiques, civiles, criminelles], il s'en joint une quatrième, la plus importante de toutes, qui ne se trouve ni sur le marbre ni sur l'airain, mais dans le cœur des citoyens ; qui fait la véritable constitution de l'État, qui prend tous les jours de nouvelles forces ; qui, lorsque les autres lois vieillissent ou s'éteignent, les ranime ou les supplée, conserve un peuple dans l'esprit de son institution, et substitue insensiblement la force de l'habitude à celle de l'autorité. Je parle des mœurs, des coutumes, et surtout de l'opinion ; partie inconnue à nos politiques, mais de laquelle dépend le succès de toutes les autres ; partie dont le grand législateur s'occupe en secret, tandis qu'il paraît se borner à des règlements particuliers qui ne sont que le cintre de la voûte, dont les mœurs, plus lentes à naître, forment enfin l'inébranlable clef. »

33) *Ibid.*, IV, 7 : « De même que la déclaration de la volonté générale se fait par la loi, la déclaration du jugement public se fait par la censure ; l'**opinion publique** est l'espèce de loi dont le censeur est le ministre, et qu'il ne fait qu'appliquer aux cas particuliers, à l'exemple du prince.

Loin donc que le tribunal censorial soit l'arbitre de l'opinion du peuple, il n'en est que le déclarateur [...]. »

34) *Émile ou de l'éducation*, 1762, édition Launay, GF, 1966, Livre Cinquième : « Le progrès des lumières acquises par nos vices a beaucoup changé sur ce point les anciennes opinions parmi nous. [...] L'effet de ces diversités d'opinions sur les mœurs est sensible. » (p. 469).

35) « L'homme, en bien faisant, ne dépend que de lui-même, et peut braver le jugement public ; mais la femme, en bien faisant, n'a fait que la moitié de sa tâche, et ce que l'on pense d'elle ne lui importe pas moins que ce qu'elle est en effet. Il suit de là que le système de son éducation doit être à cet égard contraire à celui de la nôtre : l'opinion est le tombeau de la vertu parmi les hommes, et son trône parmi les femmes. » (p. 475).

36) « Par cela même que la conduite de la femme est asservie à l'**opinion publique**, sa croyance est asservie à l'autorité. » (p. 492).

37) « À quoi réduirons-nous les femmes, si nous ne leur donnons pour loi que les préjugés publics ? N'abaïssons pas à ce point le sexe qui nous gouverne, et qui nous honore quand nous ne l'avons pas avili. Il existe pour toute l'espèce humaine une règle antérieure à l'opinion. C'est à l'inflexible direction de cette règle que se doivent rapporter toutes les autres : elle juge le préjugé même ; ce n'est qu'autant que l'estime des hommes s'accorde avec elle, que cette estime doit faire autorité pour nous. » (p. 500-501).

38) *Émile à vingt ans*, « exempt du joug de l'opinion » (p. 500).

Encyclopédie

39) (art. « Opinion », non signé) : « Opinion, opinio, s.f. (*Logique*) est un mot qui signifie une créance fondée sur un motif probable, ou un jugement de l'esprit douteux et incertain. L'opinion est mieux définie, le consentement que l'esprit donne aux propositions qui ne lui paraissent pas vraies au premier coup d'œil ; ou qui ne se déduisent pas par une conséquence nécessaire de celles qui portent en elles l'empreinte de la vérité. »

Voltaire

40) Lettre à D'Alembert (8 juillet 1765) : « On crie contre les philosophes. On a raison, car si l'opinion est la reine du monde, les philosophes gouvernent cette reine. »

41) Lettre au comte d'Argental (3 janvier 1766) : « L'opinion gouverne les hommes ; et les philosophes font petit à petit changer l'opinion universelle. »

42) *Avis au public sur les parricides imputés aux Calas et aux Sirven* (1766).

Mercier de la Rivière, *L'ordre naturel et essentiel des sociétés politiques* (1767)

43) Chapitre VIII, *Des moyens nécessaires pour établir l'ordre et le perpétuer : ils sont tous renfermés dans une connoissance suffisante de l'ordre. L'évidence est le premier caractère de cette connoissance, et sa publicité est le second. Nécessité de l'instruction publique, des livres doctrinaux dans ce genre, et de la plus grande liberté possible dans l'examen et la contradiction.*

44) « De même que *tout ce qui n'est pas vérité n'est qu'erreur, de même tout ce qui n'est pas évidence n'est qu'opinion*, et tout ce qui n'est qu'opinion n'est qu'arbitraire et sujet au changement. » (*ibid.*, p. 51).

45) « quelle que soit une croyance, une façon de penser, je l'appelle opinion dès qu'elle n'est pas le produit de l'évidence : ainsi l'opinion est à l'opposé de l'évidence et rien de plus. » (p. 52).

46) « Le second caractère de l'ordre est la publicité, et cela résulte de ce que l'ordre, comme je viens de le dire, ne peut être solidement établi qu'autant qu'il est suffisamment connu. » (p. 54).

47) « le combat des opinions doit nécessairement conduire à l'évidence. » (p. 56).

48) « L'opinion, quelle qu'elle soit, est donc véritablement la *Regina del mundo*, lors même qu'elle n'est qu'un préjugé, qu'une erreur, il n'est donc dans l'ordre moral aucune force comparable à la sienne ; féconde en prestiges de toute espèce, elle emprunte pour nous tromper tous les caractères de la réalité ; source intarissable du bien et du mal, nous ne voyons que par elle, nous ne voulons, nous n'agissons que d'après elle ; selon qu'elle est ou n'est pas dans le vrai, elle fait les vertus et les vices, les grands hommes et les scélérats ; il n'est aucun danger qui l'arrête, aucune difficulté contre la quelle elle ne s'irrite ; tantôt elle fonde des Empires, et tantôt elle les détruit. » (ch. IX).

Duclos

49) *Considérations sur les mœurs de ce siècle* (1751, édition augmentée, 1767, p. 139) : « Cependant, de tous les empires, celui des gens d'esprit, sans être visible, est le plus étendu. Le puissant commande, les gens d'esprit gouvernent, parce qu'à la longue ils forment l'**opinion publique**, qui tôt ou tard subjugué ou renverse toute espèce de despotisme. »

D'Holbach

50) *Système de la Nature* (1770, Première partie, chapitre 9) : « **L'opinion publique** nous donne à chaque instant de fausses idées de gloire et d'honneur ; elle attache notre estime non seulement à des avantages frivoles, mais encore à des actions nuisibles que l'exemple autorise, que le préjugé consacre, que l'habitude nous empêche de voir avec l'horreur et le mépris qu'elles méritent ».

Diderot

51) *Madame de la Carlière, ou sur l'inconséquence du jugement public de nos actions particulières* (1772 ou 1773).

52) *Pensées détachées. Contributions à l'histoire des deux Indes* (édit. G. Goggi, Siena, 1976), t. I, p. 94 : [l'intérêt de la nation veut que ses chefs soient éclairés] « Mais peuvent-ils l'être autrement que par de lumières générales ? Pourquoi lui cacher des projets dont elle doit être l'objet et l'instrument ? Espère-t-on commander aux volontés sans l'opinion et inspirer le courage sans la confiance ? Les vraies lumières sont dans les écrits publics, où la vérité se montre à découvert, où le mensonge craint d'être surpris. » [suit, p. 97-99, un développement sur les avantages de la liberté de la presse à la manière anglaise].

53) *Ibid.*, p. 104-1205 : [toutes les pièces de la machine de l'État se tiennent : prudence nécessaire dans les réformes] « Anéantir ou créer tout à coup, c'est empirer le mal et corrompre le bien. Agir sans consulter la volonté générale, sans recueillir, pour ainsi dire, la pluralité des suffrages dans **l'opinion publique**, c'est aliéner les cœurs et les esprits, tout décréditer, même le bon et l'honnête. »

Helvétius

54) *De l'Homme, de ses facultés intellectuelles et de son éducation* (édit. posthume, 1780, Section IX, chapitre XXI) : « L'opinion, dit-on, est la reine du monde. Il est des instants où, sans doute, l'opinion générale commande aux Souverains eux-mêmes. Mais qu'est-ce que ce fait a de commun avec le pouvoir de la vérité ? Prouve-t-il que l'opinion générale en soit la production ? Non : l'expérience nous démontre, au contraire, que presque toutes les questions de la morale et de la politique sont résolues par le fort, et non par le raisonnable, et que si l'opinion régit le monde, c'est à la longue le Puissant qui régit l'opinion ».

Mercier (Louis-Sébastien)

55) *De la littérature et des littérateurs...* (Yverdon, 1778, p. 8) : « Depuis trente ans seulement, il s'est fait une grande et importante révolution dans nos idées ; **l'opinion publique** a aujourd'hui en Europe une force prépondérante, à laquelle on ne résiste pas. »

56) *Ibid.*, p. 41 : [Les écrivains] « ont décidé **l'opinion publique** dont ils sont les maîtres ; et elle a eu, d'après eux, la plus grande influence sur les événements [et sur « l'esprit national »] ».

57) *Notions claires sur les gouvernements* (Amsterdam, 1787, p. VII) : [les bons livres] « répandent les lumières dans toutes les classes du peuple ; ils ornent la vérité. Ce sont eux

qui déjà gouvernent l'Europe ; ils éclairent le gouvernement sur ses devoirs, sur sa faute, sur son véritable intérêt, sur l'**opinion publique** qu'il doit écouter et suivre. »

Chamfort, *Maximes et pensées, caractères et anecdotes* (édit. posthume, 1795 ; édition Jean Dagen, Garnier-Flammarion, 1968)

58) « On ne cesse d'écrire sur l'éducation [...] Mais quel peut être, en grand, l'utilité de ces écrits tant qu'on ne fera pas marcher de front les réformes relatives à la législation, à la religion, à l'**opinion publique** ? L'éducation n'ayant d'autre objet que de conformer la raison de l'enfance à la raison publique relativement à ces trois objets, quelle instruction donner tant que ces trois objets se combattent ? En formant la raison de l'enfance, que faites-vous que de la préparer à voir plutôt l'absurdité des opinions et des mœurs consacrées par le sceau de l'autorité sacrée, publique, ou législative, par conséquent, à lui en inspirer le mépris ? » (n° 4).

59) « C'est une source de plaisir et de philosophie de faire l'analyse des idées qui entrent dans les divers jugements que portent tel ou tel homme, telle ou telle société. L'examen des idées qui déterminent telle ou telle **opinion publique**, n'est pas moins intéressant, et l'est souvent davantage. » (n° 5).

60) « [...] ; il faut que [...] il se trouve des hommes qui opposent la nature à la société, la vérité à l'opinion, la réalité à la chose convenue [...]. » (n° 27).

61) « Qu'est-ce qu'un philosophe ? C'est un homme qui oppose la nature à la loi, la raison à l'usage, sa conscience à l'opinion, et son jugement à l'erreur. » (n° 53).

62) « L'opinion est la reine du monde, parce que la sottise est la reine des sots. » (n° 58).

63) « Il y a des siècles où l'**opinion publique** est la plus mauvaise des opinions. » (n° 92).

64) « [...] Tout procès peut se perdre ou se gagner [...] : de même, toute opinion, toute assertion, quelque ridicule qu'elle soit, faites-en la matière d'un débat entre des partis différents dans un corps, dans une assemblée, elle peut emporter la pluralité des suffrages. » (n° 99).

65) « L'**opinion publique** est une juridiction que l'honnête homme ne doit jamais reconnaître parfaitement, et qu'il ne doit jamais décliner. » (n° 104).

66) « Il faudrait pouvoir unir les contraires, l'amour de la vertu avec l'indifférence pour l'**opinion publique**, le goût du travail avec l'indifférence pour la gloire, et le soin de sa santé avec l'indifférence pour la vie. » (n° 120).

67) « Ceux qui rapportent tout à l'opinion ressemblent à ces comédiens qui jouent mal pour être applaudis, quand le goût du public est mauvais [...]. » (n° 141).

68) « [...] En tout, lorsqu'on brise le joug de l'opinion, c'est rarement pour s'élever au-dessus, mais presque toujours pour descendre au-dessous. » (n° 210).

69) « M..., voyant, dans ces derniers temps, jusqu'à quel point l'**opinion publique** influait sur les grandes affaires, sur les places, sur le choix des ministres, disait à M. de L. en faveur d'un homme qu'il voulait voir arriver : *Faites-nous, en sa faveur, un peu d'opinion publique.* » (n° 973).

70) « Ne voyez-vous pas, me disait M..., que je ne suis rien que par l'opinion que l'on a de moi ; que lorsque je m'abaisse, je perds de ma force, et que je tombe lorsque je descends ? » (n° 1007).

Références dues à l'obligeance de Françoise Leborgne.

Esquisse de commentaire

Selon J. Habermas, il faut entendre par *opinion publique* un espace idéal de discussion critique et rationnelle des affaires publiques. Notre liste de références suggère toutefois que si ce concept n'est pas inconnu du XVIII^e siècle français, il n'y apparaît qu'assez tardivement et n'y occupe qu'une place limitée. Dans les soixante-dix passages cités, dont cinq viennent du XVII^e siècle et soixante cinq du XVIII^e, on n'en relève que dix-sept occurrences, du fait de six auteurs : Rousseau (5), Duclos (1), D'Holbach (1), Diderot (1), Louis-Sébastien Mercier (3), Chamfort (6). Chronologiquement, les premières occurrences nous sont fournies par Rousseau, la première dans son *Discours* de 1750, la seconde dans un fragment demeuré longtemps inédit, préparatoire à l'article « Économie politique » publié en 1755 dans l'*Encyclopédie* ; la troisième est de 1758, la quatrième et la cinquième de 1762. Les suivantes sont dues à Duclos, en 1767, à D'Holbach en 1770, les plus nombreuses datant des années 1780 et de la période révolutionnaire. Ces données lexicographiques françaises, indicatives et certainement incomplètes, sont à rapprocher du cas italien étudié par Sandro Landi : celui-ci rappelle en effet (p. 165) que l'expression *opinione pubblica*, empruntée au français, est attestée pour la première fois en 1768, dans la correspondance des frères Verri.

En France, l'émergence du concept dans la seconde moitié du siècle ne va pas sans paradoxe, car on ne le voit pas forcément là où il serait le plus attendu. Voltaire, le Zola des Lumières, si inventif pour mobiliser ses lecteurs en faveur des bonnes causes contre les forces d'obscurantisme et d'oppression, lui qui publie en 1766 un *Avis au public sur les parricides imputés aux Calas et aux Sirven*, semble ne connaître qu'*opinion* ou *opinion universelle* : c'est du moins ce que suggère l'*Inventaire Voltaire* de Jean M. Goulemot, André Magnan et Didier Masseur (Quarto Gallimard, 1995), art. « Opinion ». Encore convient-il de rester prudent, tant que ne sera pas possible une prospection électronique dans les *Œuvres complètes* en cours d'édition à Oxford depuis plus de quarante ans... S'il est vrai, comme l'écrit Goulemot (*ibid.*, p. 987), que Voltaire « porte en lui un imaginaire de l'opinion » qui le fait agir en journaliste, cela ne se traduit guère au plan des concepts : l'*opinion universelle* dont il parle n'est pas l'*opinion publique* que nous cherchons ; comme l'*opinion* – sans adjectif – dans l'acception la plus traditionnelle du mot, celle-ci est lourde d'erreurs et de

préjugés, et s'il lui arrive de pencher du côté de la raison, c'est qu'elle y est poussée par celle du philosophe.

Le cas des Physiocrates n'est pas moins paradoxal. On sait que ces doctrinaires du laisser faire proposent en politique le système qu'ils désignent d'un oxymoron, le « despotisme légal ». En fait, l'idée n'est pas aussi contradictoire que les mots : dans ce régime, tel qu'ils l'entendent, l'autorité judiciaire serait indépendante du pouvoir politique, lui-même soumis à l'évidence de l'ordre universel. Selon Sandro Landi (p. 171) cette conception serait toutefois incompatible, du moins dans sa version italienne, avec « une culture de la transparence et du libre débat » sur le modèle anglais ; si l'évidence de l'ordre est apportée d'en haut, comme par une Révélation, l'opinion n'a pas de rôle actif dans son apparition, d'où l'absence chez les Physiocrates de notre concept... Cependant cette explication ne vaut pas, à mon avis, pour la Physiocratie française. L'un de ses principaux théoriciens, Mercier de la Rivière, auteur en 1767 d'un ouvrage exempt du péché de modestie, *L'ordre naturel et essentiel des sociétés politiques*, n'y fait certes aucun usage d'une notion qui commence pourtant à se répandre. Mais il est loin d'ignorer les vertus politiques de la libre critique. Disant la toute-puissance de l'opinion, arbitraire, changeante, trompeuse « source intarissable du bien et du mal », il l'oppose à la certitude immuable de l'évidence (citation n° 48). Il sait toutefois que l'on parvient à celle-ci par la confrontation des points de vue : « le combat des opinions doit nécessairement conduire à l'évidence » (n° 47). Et s'il est attaché à un projet d'instruction publique, ce n'est pas essentiellement pour que la société reçoive d'en haut la lumière, mais pour qu'elle s'éclaire elle-même par la discussion : « Nécessité de l'instruction publique, des livres doctrinaux dans ce genre, et de la plus grande liberté possible dans l'examen et la contradiction. » (n° 43).

Tout se passe parfois dans nos textes comme si le concept d'opinion publique, tel que le conçoit J. Habermas, s'y cherchait sans parvenir à y émerger. *L'Esprit des lois* est un bon exemple de ce cheminement souterrain et inabouti. Habermas laisse un peu vite l'ouvrage de côté sous prétexte qu'à l'opposé du *Contrat social* celui-là ferait peu de cas de l'opinion (p. 107). En réalité, et c'est assez connu, l'analyse politique de Montesquieu attribue un rôle primordial à la psychologie collective, qu'il s'agisse des « principes » des différents types de gouvernement, c'est-à-dire des « passions », honneur, vertu ou crainte, « qui les font mouvoir » (III, 1), ou bien de « l'esprit général », mixte unique qui particularise chaque nation (XIX, 4 etc.). Bien plus, à la différence du syntagme « opinion publique », que Montesquieu ignore, le mot *opinion* n'est pas absent de son livre, comme l'indiquent les dix-neuf occurrences relevées ci-dessus. On constate que dans la majorité des cas – onze sur dix-neuf – le mot est dépréciatif (n° 9, 11, 16, 18, 19, 20, 21, 22 (bis), 24, 25, 26). Qu'elle soit

individuelle et entachée d'arbitraire (n° 11 et 25), ou bien « commune » (n° 22) et lourde de préjugés collectifs, notamment religieux (n° 16, 20, 21, 22), l'opinion est le plus souvent suspecte ou franchement fautive. Tout au plus peut-on ajouter à sa décharge qu'une opinion fautive peut avoir des effets heureux : de même que « tous les vices moraux ne sont pas des vices politiques » (XIX, 11), une religion n'a pas besoin d'être vraie pour tempérer quelque peu le despotisme (III, 10 et V,14). Il arrive cependant aussi que telle opinion soit fondée (n° 12), ou du moins « vraisemblable » (n° 23).

Un emploi du mot est d'interprétation délicate. Par « liberté politique » Montesquieu n'entend pas une participation active du citoyen à la vie de la cité, mais un *habeas corpus* étendu aux propriétés de chacun, la sécurité des personnes et des biens. Pourquoi faut-il que cette exigence concrète se trouve apparemment affaiblie par substitution à la réalité de l'opinion que l'on peut en avoir ? « Elle [la liberté] consiste dans la sûreté, ou dans l'opinion que l'on a de sa sûreté » (n° 13 : XII, 1). Montesquieu tient à sa formulation puisqu'il la reprend au chapitre suivant (n° 14), et encore, en XII, 25, à propos de la « douceur » de la monarchie (n° 15). Mais comment comprendre le *ou* ? Introduit-il une alternative, une équivalence ? La précision complémentaire d'un *ou plutôt* ? Sans doute un élément de réponse nous est-il donné en XI, 6 (n° 10) : la « tranquillité d'esprit » accompagne la liberté politique dans la mesure où il n'est pas de vraie liberté sans conscience de la posséder. Reste – pour nous, sinon pour Montesquieu – une grosse inquiétude : ne peut-il se faire que le sentiment de liberté soit trompeur, et que l'opinion rassurante de notre sécurité se fonde sur l'ignorance des menaces qui pèsent sur celle-ci ? Ou, à l'inverse, que nous éprouvions un sentiment d'insécurité largement factice ? Montesquieu est assurément fondé à prendre en compte la subjectivité collective : nous avons nous-mêmes appris qu'il ne suffit pas d'argumenter rationnellement sur l'inexistence d'un danger pour que celui-ci cesse de faire peur ; mais nous savons aussi combien l'opinion se prête aux manipulations partisans ou d'État. De ce risque *L'Esprit des lois* ne dit rien. Ou plutôt, il suggère un remède aux atteintes insidieuses à la liberté, la liberté elle-même, à la façon anglaise, dans l'espace public de la libre expression de chacun ; et c'est la superbe remarque qui privilégie l'acte de penser – et de dire – sur le contenu de la pensée, l'échange contradictoire sur la parole solitaire (n° 27).

Il est dommage que J. Habermas ne retienne pas cette réflexion qui aurait enrichi son analyse, même si l'on ne trouve pas explicitement chez Montesquieu le concept d'*opinion publique*. Et cette absence même aurait pu attirer son attention. Car c'est Rousseau qui utilise le terme, mais – comme le remarque avec justesse le philosophe allemand (p. 105-109), et comme le confirment les passages reproduits ci-dessus – en privant l'adjectif de toute signification critique : pour Rousseau le caractère *public* de l'opinion signifie seulement

que celle-ci est *populaire*, spontanément partagée par tous ; nul besoin de débats, de discussions pour que les citoyens se rassemblent affectivement autour des valeurs fondatrices de la cité ; bien au contraire, toute discussion, porteuse de divergences, risquerait de corrompre l'opinion en introduisant dans l'État des ferments de division. Certes, Rousseau reconnaît que dans le temps le mot doit être mis au pluriel : l'opinion se subdivise en *opinions* qui varient avec « le progrès des lumières », mais ce n'est nullement un avantage puisque ce même progrès est acquis « par nos vices » (n° 34). De façon générale, l'opinion publique exerce un pouvoir despotique, sur les femmes (n° 36) et sur les jeunes gens qui n'ont pas eu la chance de recevoir l'éducation d'Émile (n° 38). Forte de l'aliénation de chacun dans le regard des autres (n° 31), elle doit cependant être respectée (n° 29), pour autant qu'elle ne se résume pas en « préjugés publics » (n° 37) parce qu'elle est le fondement du « jugement public » (n° 33) et permet aux gouvernements qui s'appuient sur elle d'arriver en douceur où ils veulent aller (n° 30, 31, 32).

Gouverner par l'opinion, c'est aussi gouverner par les mœurs (n° 32). Sur ce point précis *L'Esprit des lois* (XIX) et le *Contrat social* se rejoignent. Rousseau et Montesquieu ont cependant un point de divergence fondamental que J. Habermas ne signale pas. Le *citoyen de Genève* conçoit la vie publique comme monolithique : là où « le bien commun se montre partout avec évidence, et ne demande que du bon sens pour être aperçu », il n'est besoin pour l'atteindre ni de « subtilités politiques [...] ni de brigues ni d'éloquence » qui feraient prévaloir « les intérêts particuliers » sur la volonté générale ; aussi bien toute « petite société » doit-elle être proscrite de la grande (CS, IV, 1). Pour Montesquieu au contraire les divisions partisans sont à la fois l'expression de la liberté et un indice de santé du corps politique : il l'a dit, à propos de Rome, contre Bossuet et toute la tradition historiographique, dès 1734, par une métaphore musicale : en politique comme en musique l'harmonie naît des dissonances (*Romains*, IX). On peut s'étonner d'un paradoxe échappé à l'attention de J. Habermas : d'un côté l'auteur qui est le premier à introduire dans le vocabulaire politique français l'expression *opinion publique* est le plus éloigné de la signification libérale qu'il lui donne ; de l'autre l'écrivain français le plus ouvert, dès le second quart du siècle, au libéralisme politique à l'anglaise ignore complètement le nouveau concept...

Le lien entre nouveauté lexicale et innovation politique est-il aussi étroit qu'on l'a dit ? Dans les derniers textes de notre corpus le thème de l'opinion publique apparaît au moins ambivalent. Diderot, homme de dialogue, étranger à tout dogmatisme, lui qui a voulu faire de l'*Encyclopédie* non seulement une banque de données, ou une « machine de guerre », mais un lieu de débats, voit dans l'opinion une puissance que les gouvernements doivent ménager : force d'inertie, et non d'invention (n° 53) qu'il est légitime d'éclairer par les « écrits

publics » (n° 52), mais aussi despote capricieux dont le jugement pêche par son inconséquence (n° 51). Et l'auteur de l'*Histoire de Madame de la Carlière* n'a pas de mot trop dur pour fustiger « le sot public », « cette foule stupide qui nous juge ». Pour Helvétius « l'opinion générale » n'a pas davantage à voir avec la vérité, et « la reine du monde » n'est elle-même gouvernée que par la force (n° 54). Chamfort, à son tour, se présente en censeur de « la reine des sots » (n° 62), à laquelle il oppose la conscience de l'homme rare (n° 60) et du philosophe (n° 61). Et s'il y voit un objet d'étude intéressant (n° 59), c'est que son esprit sarcastique s'en amuse. Trop sceptique pour croire que l'opinion a toujours tort (n° 65), il juge l'indifférence à son égard incompatible avec l'amour de la vertu (n° 66) et se méfie de toute affectation de mépris à son encontre (n° 68). Loin pourtant de prendre son caractère public pour un indice de vérité (n° 63), il ne se fie pas davantage à « la pluralité des suffrages », fût-ce au terme d'un débat contradictoire (n° 64). Et peut-être le désenchantement de ses *Maximes*, avec leur ton de dérision (n° 69) préfigure-t-il dès les années 1780 ce que sera dans la décennie suivante l'état d'esprit du citoyen rejeté à la marge d'une Révolution à laquelle il aura d'abord applaudi.

*

* *

Dans les dernières pages de son livre Sandro Landi insiste sur le double aspect du thème de l'opinion publique en Italie : d'une part outil rhétorique d'un discours de justification ou d'anticipation du changement politique, d'autre part réalité concrète, « présence informelle et menaçante de la protestation, de la rumeur et de la délation » (p. 177). Et l'historien ajoute :

« On mesure ici la distance qui sépare cette expérience politique de l'idée d'opinion publique comme instance critique et comme résultat d'une libre confrontation d'opinions divergentes propre à l'utopie libérale et au modèle, longtemps canonique, de Jürgen Habermas ».

Pour l'essentiel cette conclusion me paraît s'appliquer au cas français, à deux réserves près. La première est le constat des nuances que J. Habermas est le premier à apporter à son modèle en fonction de la réalité de certains textes : nous l'avons vu, notamment, à propos de Rousseau. La seconde est que si l'*utopie libérale*, en effet, ne se manifeste guère dans notre corpus de façon explicite, elle y est néanmoins présente, comme en pointillé, souterrainement : je dirais comme horizon d'attente si je ne craignais d'aromatiser à l'excès la question d'un zeste de téléologie.

Éléments de bibliographie

Habermas (Jürgen), *L'espace public. Archéologie de la publicité comme dimension constitutive de la société bourgeoise* (version allemande, 1962), Paris, Payot (1978), nouvelle édition avec une préface inédite de l'auteur (1990), *ibid.*, 1995.

Bourdieu (Pierre), « L'opinion publique n'existe pas », dans *Questions de sociologie*, Paris, Éditions de Minuit, 1984, p. 222-235.

Dornier (Carole), « Opinion et public dans les *Considérations sur les mœurs* de Duclos », *Dix-huitième siècle*, n° 28, 1996, p. 397-413.

Farge (Arlette), *Dire et Mal dire. L'Opinion publique au XVIII^e siècle*, Paris, Seuil, 1992.

Baker (Keith Michael), *Au tribunal de l'opinion : essais sur l'imaginaire politique du XVIII^e siècle*, trad. fr., Paris, Payot, 1993.

Chartier (Roger), *Histoire de la lecture. Un bilan des recherches*, Paris, Imec éditions, 1995.

Muchembled (Robert), *La Société policée. Politique et politesse en France du XVI^e au XX^e siècle*, Paris, Seuil, 1998.

Knabe (Peter-Eckhard), *Opinion*, Berlin, Arno Spitz, « Concepts et symboles du dix-huitième siècle européen », 2000.

Veysman (Nicolas), *Mise en scène de l'opinion publique dans la littérature des Lumières* (version américaine, 2000), Paris, Champion, 2004.

Landi (Sandro), *Naissance de l'opinion publique dans l'Italie moderne. Sagesse du peuple et savoir du gouvernement de Machiavel aux Lumières*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2006 [avec, en particulier, une riche bibliographie qui ne concerne pas la seule Italie].

Landi (Sandro), « Le statut de l'opinion dans le discours politique italien au XVI^e siècle. Notes de travail » [communication à la journée d'étude organisée à Grenoble (Université Pierre Mendès France) le 20 mars 2008, dans le cadre du CRHIPA, par Gilles Bertrand et Naïma Ghermani**].

Tortarolo (Edoardo), « L'*opinione pubblica* est-elle la reine du monde ? Le débat italien au XVIII^e siècle » [*ibid.***].

** Textes non encore publiés, mais aimablement communiqués à J. Ehrard par G. Bertrand.

Publication attendue : *L'opinion publique, la presse et les journalistes, autour du XVIII^e siècle*, symposium des 27-28 novembre 2009, organisé à Paris par l'Université Paris-Diderot (Laboratoire de recherches sur les cultures anglophones) et l'Université Paris I Panthéon-Sorbonne (Centre d'histoire des systèmes de pensée moderne), avec le concours de la Bibliothèque nationale de France (site Arsenal).